



## Compte rendu du CSA du 1<sup>er</sup> février 2023

### Présence administration :

*Recteur, Secrétaire général, directrice du pôle expertise et modernisation des services, directeur du pôle des moyens et de la scolarité, doyen de l'inspection second degré.*

### Présence des OS

*6 FSU, 1 CGT, 1FO, 2 CFTD ; nouvelle composition suite aux élections professionnelles de décembre 2022. La FSU conserve ses 6 sièges tout en ayant accru son avance en voix.*

### Remarque du rectorat avant le début du CSA :

Constat d'une contradiction juridique entre le règlement intérieur actuel qui est celui d'un CTA et qui ne correspond pas à cette nouvelle instance qu'est le CSA. On fonctionne aujourd'hui avec ce règlement intérieur provisoire car il faut que le travail avance et surtout nous ne disposons pas de la nouvelle version préparée par la direction générale de la fonction publique (DGAFP).

**Réaction FSU** : nous en prenons acte mais cela pose problème sur le plan juridique. Il ne faudrait pas qu'on reste dans cet ancien règlement intérieur de CTA trop longtemps car il se réfère à des textes désormais obsolètes.

Le nouveau comité social d'administration académique (CSAA) est donc installé ce 1 février. Cette nouvelle instance remplace le comité technique. Elle en a les mêmes compétences. En substance, elle traite de l'organisation du service public d'éducation et son fonctionnement.

### Réponse du rectorat à la déclaration liminaire de la FSU et à celle du SGEN-CFTD

Le SG (secrétaire général) explique que c'est un oubli du rectorat de n'avoir pas présenté les notes de service aux OS avant leur publication. Dorénavant, il nous consultera avant publication de circulaire.

S'agissant de la suppression envisagée de l'heure de techno en sixième, il ajoute que le recteur va signer un document pour les professeurs du second degré, sur la substitution d'1h de technologie au collège pour financer l'heure d'approfondissement (maths, français). Il n'y aura pas de mesure de carte scolaire mais une réflexion sur l'organisation du cycle 4.

*Validation du PV du CTA du 10 décembre 2022 : voté à l'unanimité*

## **Moyens 2de degré**

Le rectorat : 1012 élèves de plus à la rentrée. 2023.

+150 ETP (=équivalent temps plein) (HP) dont 30 qui sont des régularisations après autorisation à la rentrée et 82 postes dédiés au financement de la DHG lycée/collèges, le reste étant réparti sur divers postes indispensables au fonctionnement du système éducatif.

+7 CPE

+2 PERDIR

+3 Administratifs

Effectifs prévisionnels dans les lycées : on doit arriver à 21147 élèves pour une capacité de 21516 places.

**31,4 E/D** (élèves par division)

**FSU/** Avec les créations de poste annoncées, comment allez-vous faire venir des enseignants ?

Le SG : On va faire des campagnes de recrutement.

**La FSU appelle à voter contre les moyens second degré (DGH)**  
**Pourquoi ?**

Elle s'inscrit dans un cadre national. Depuis 2007, 30 mille postes ont été supprimés. En raison de ce tarissement délibérément organisé par les gouvernements successifs, le recrutement pour Mayotte est rendu encore plus

difficile. La FSU Mayotte n'a pas appelé à voter contre la création de 150 postes dans le second degré mais en a souligné l'insuffisance au regard de la situation actuelle de sous encadrement qui devrait nous obliger à faire beaucoup plus que suivre l'évolution démographique.

En termes d'élèves par divisions, quand on a des classes surchargées, il est difficile de travailler, par exemple les savoirs fondamentaux que le ministère et le rectorat mettent en avant à longueur de journées. A Mayotte justement, tous les établissements sont en sureffectif et les classes aussi. La moyenne de 27 élèves par classe en collège est très au-dessus de la moyenne nationale en réseau d'éducation prioritaire.

La question de l'attractivité des postes dans tous les métiers de l'éducation reste posée tant que les solutions indemnitaires préconisées par la FSU ne sont pas adoptées.

***Pour toutes ces raisons la FSU Mayotte a obtenu de toutes les organisations syndicales représentées au CSA (CGT éducation, SGEN-CFDT et FO) un vote unanime contre la DGH ce qui oblige le rectorat à reporter l'examen de cette même DGH à un prochain CSA qui se tiendra le 10 février.***

Le recteur explique qu'il connaît les conditions de travail à Mayotte mais les efforts sont faits. Il déclare partager les inquiétudes des OS mais regrette le choix du vote contre. Comment « alléger le face-à-face enseignants-élèves, on va relayer votre inquiétude ? ».

***Les moyens 2023 sont mis au vote : tous les représentants syndicaux répondent à l'appel à voter contre de la FSU Mayotte qui détient 6 sièges (SGEN-CFDT, CGT, FO). Donc 10 voix contre, seuls les représentants du personnel ayant le droit de voter. En raison de ce vote unanime, le rectorat se retrouve obligé, selon la réglementation de convoquer un nouveau CSA le 10 février 2023 à 10h. Dans l'attente, en raison du rejet unanime des organisations syndicales représentées en CSA, les CA ne sont pas en droit d'examiner la DGH.***

## **Messagerie académique**

Mme DELEVOYE, responsable DSI donne une information sur la messagerie académique : on constate que la capacité de stockage des messageries académiques est minime. Le projet est de migrer vers un autre système de messagerie plus efficace. Ce projet se fait en partenariat avec l'académie de la Réunion. Ce sera selon elle, un réel partenariat et non une mise sous tutelle qui

doit permettre à notre académie d'être plus indépendante à l'avenir. Durant ces travaux, il y aura de nombreux blocages.

**Chacun peut demander une augmentation de sa capacité de stockage via [l.assistance@ac-mayotte.fr](mailto:l.assistance@ac-mayotte.fr).**

Mais il faudra renoncer à la redirection des mails académiques sur les boîtes mails perso.

Pour les collègues qui ont des comptes piratés, il faudra qu'ils écrivent au rectorat via [système@ac-mayotte.fr](mailto:système@ac-mayotte.fr) en passant par leur administration ou leur mail perso. Ils demandent une réactivation de leur adresse mail académique.

Le rectorat rappelle que les personnels doivent vider régulièrement leur boîte mail académique.

## **Questions diverses**

Suite à la durée de la réunion et afin d'obtenir des réponses à l'ensemble de ses questions diverses, la FSU en demande le report au prochain CSA du 10 février ce que le secrétaire général accepte.

